



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION :
21 ACTIONS POUR ENGAGER LE TERRITOIRE
VERS L'ALIMENTATION DE DEMAIN.

Sommaire

Édito	3
Sigles et abréviations	4
Genèse	6
Stratégie	8
Programme d'actions	10
Court terme : 5 actions	12
Moyen terme : 10 actions	27
Long terme : 5 actions	40
Gouvernance	48
Suivi et évaluation	50

Édito

L'Agglomération s'engage pour une alimentation locale, durable et solidaire

Nous savons que l'alimentation ne se résume pas à ce que l'on met dans nos assiettes. C'est un enjeu de santé publique, un levier économique pour nos agriculteurs et artisans, mais aussi une réponse concrète aux défis environnementaux. Parce que l'alimentation influence directement notre cadre de vie et l'équilibre de nos communes, les élus de l'Agglomération ont décidé de mettre en place un **Projet alimentaire territorial (PAT)** : un engagement collectif ambitieux en faveur d'une alimentation encore plus locale, durable et solidaire.

Cet engagement découle de notre Plan Climat air énergie territorial, qui décline nos choix en faveur du développement durable et de la transition écologique. À titre d'exemple, au sein de nos 13 communes, nous avons la chance de compter déjà 14 % de nos exploitations qui pratiquent la vente en circuits courts ; C'est un chiffre que nous souhaitons voir progresser pour mieux ancrer cette proximité entre producteurs et habitants, et que le PAT permettra de faciliter.

Grâce à une mobilisation sans précédent des agriculteurs, des élus, des associations, des entreprises et des habitants, nous avons pendant plus de trois ans élaboré une feuille de route autour de trois priorités : rapprocher les producteurs locaux des consommateurs, renforcer l'organisation collective pour un système alimentaire résilient, et promouvoir une alimentation saine et durable pour tous.

Avec ce Projet alimentaire territorial, nous avons l'opportunité de faire de La Roche-sur-Yon Agglomération un véritable laboratoire d'innovations alimentaires, alliant innovation, exemplarité et préservation de nos ressources. Nous avons besoin de chacune et de chacun d'entre vous pour réussir ce pari, réfléchir à changer nos habitudes et ainsi construire un avenir durable.

Ensemble, cultivons l'avenir de notre belle Agglomération !

Luc BOUARD

Maire de La Roche-sur-Yon
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération
Conseiller départemental de la Vendée

Laurent Favreau,

Maire de Venansault,
2^e Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération,
élu référent de la démarche de PAT
Conseiller départemental de la Vendée



Sigles et abréviations

-

k€ « kilo euro », 1 k€ = 1 000 €

A

AB Agriculture biologique

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AGEC (loi) anti gaspillage et économie circulaire

AJAFPY Association des jardins familiaux pour Yonnais

AMAP Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

AMAQY Association des maisons de quartier yonnaise

AMI Appel à manifestation d'intérêt

B

BE Bureau d'études

C

CAE Cimat air énergie (label et plan d'actions)

CAF Caisse d'allocations familiales

CCAS Centre communal d'action sociale

CCI Chambre consulaire d'industrie

CD85 Conseil départemental de Vendée

CdC Cahier des charges

CIAS Centre intercommunal d'action sociale

CLS Contrat local santé

CMA Chambre consulaire d'artisanat

CMR Centre municipal de restauration

CNFPT Centre national de la fonction publique territoriale

COPIL Comité de pilotage

COT Contrat objectif territorial

CUMA Coopérative d'utilisation de matériel agricole

D

DDTM Direction départementale des territoires et de la mer

DRAAF Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

E

EGAlim (loi) États généraux de l'alimentation

EHPAD Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ETP Équivalent temps plein

ETS Établissements

F

FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural

G

GAB Groupement des agriculteurs biologiques

GES Gaz à effet de serre

GIP Groupement d'intérêt public

GMS Grandes et moyennes surfaces

GT Groupe de travail

I

IAA Industrie agro-alimentaire

INAO Institut national de l'origine et de la qualité

J

jh « jour homme », 1jh correspond au travail d'une personne pendant une journée

P

PAC Politique agricole commune

PAIT Projet alimentaire inter-territorial

PAT Projet alimentaire territorial

PCAET Plan climat air énergie territorial

PNA Programme national pour l'alimentation

PNNS Programme national nutrition santé

PSE Paiement pour services environnementaux

R

RESTOCO Restauration collective

RHD Restauration hors domicile

S

SAFER Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU Surface agricole utile

SCoT Schéma de cohérence territoriale

SIL Signalisation d'information locale

Z

ZAN Zéro artificialisation nette

ZAP Zone agricole protégée

ZNIEFF Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique



Pourquoi un Projet alimentaire territorial ?

- L'action est inscrite dans le plan d'action du Plan climat air énergie de l'Agglomération.
- De nombreuses lois encadrent et règlementent de plus en plus les sujets alimentaires et agricoles, obligeant les collectivités à adapter leur pratiques (lois EGAlim1 et 2, Climat et Résilience et AGECL...)
- Les conséquences du confinement liées à la pandémie de COVID 19 au printemps 2020 ont cristallisé la question de la résilience alimentaire

L'ensemble de ces raisons ont confirmé l'importance de se saisir de ce sujet.

Une démarche coconstruite

Un comité de pilotage d'une vingtaine d'élus volontaires de l'Agglomération a été constitué pour construire et suivre le PAT à partir de l'automne 2021.

Après une première étude agricole finalisée par la Chambre d'agriculture en février 2022, le diagnostic de territoire s'est enrichi au printemps 2023 grâce à une douzaine d'entretiens d'acteurs du territoire (associations, chef de restauration collective, commerces, etc...) et une enquête auprès de plus de 300 consommateurs à la sortie de commerces de l'agglomération par des étudiants d'Audencia.



STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS

3 ateliers de concertation organisés en février 2024 sur :

- 1 La restauration collective et l'agriculture
- 2 La sensibilisation à une alimentation saine et durable
- 3 L'accessibilité alimentaire

ont permis à plus de 116 acteurs du territoire de mettre en exergue des problématiques et pistes d'actions qui constituent le socle des réflexions menant à la finalisation de notre plan d'actions.

À l'issue des ateliers, une phase de post-concertation s'est ouverte pour traiter des résultats de la concertation : les participants ont produit 68 pistes d'actions, réduites à 58 après traitement par la direction Nature et climat et le bureau d'études (consolidation, reformulation, fusion des doublons...).

Le comité de pilotage s'est réuni 3 fois afin de s'approprier les résultats de la concertation et assurer des arbitrages pour construire le cadre stratégique et opérationnel du PAT de La Roche-sur-Yon Agglomération.

A travers ces arbitrages, les élus ont souhaité bâtir un programme évolutif permettant de :

- 1 Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs
- 2 Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire
- 3 Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

21 actions ont reçu un consensus suffisant des élus pour être définitivement intégrées au plan d'actions.

Un projet labellisé et soutenu financièrement

Pour élaborer son PAT, La Roche-sur-Yon Agglomération a pu bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de l'Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

En mai 2021 le PAT de La Roche-sur-Yon Agglomération a été labellisé dans sa phase d'émergence par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour une durée de 3 ans. Elle a obtenu un renouvellement de sa labellisation pour une année supplémentaire avant d'entamer une reconnaissance de niveau 2 correspondant à sa phase opérationnelle.

La délibération communautaire engageant le plan d'actions a été validé le 14 novembre 2024.



Stratégie alimentaire

Un plan constitué de six actions à court terme, dix actions à moyen terme et cinq actions à long terme. Soit vingt et une actions identifiées au total et structurées autour de trois axes stratégiques :

Axe 1

Favoriser la proximité
et la connexion
entre les consommateurs et
les producteurs

Axe 2

Renforcer la coordination
et l'organisation
collective, pour un
système alimentaire
résilient sur le territoire

Axe 3

Promouvoir une
alimentation saine,
durable et équilibrée
pour tous

Axe 1

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Les terres agricoles représentent une partie significative du territoire de l'Agglomération, offrant un potentiel important pour une production alimentaire locale.

Cependant, les consommateurs et les producteurs souffrent d'un manque de lien direct, ce qui limite la consommation de produits locaux. Or la connexion directe entre producteurs et consommateurs est cruciale pour leur valorisation.

En organisant des événements communautaires tels que des marchés locaux, des foires agricoles et des portes ouvertes à la ferme, on peut sensibiliser les consommateurs à l'importance de l'achat local et créer un lien de confiance entre les parties prenantes.

À ce titre, l'axe 1 vise à répondre aux objectifs suivants :

- Contre la perte de lien, entre producteurs et consommateurs et ainsi valoriser les agriculteurs et leurs métiers.
- Contre la perte de lien, entre les mangeurs et les aliments qu'ils consomment, pour que les consommateurs comprennent l'impact de leurs achats.
- Mettre à disposition des consommateurs d'autres lieux d'achats, idéalement en vente directe ou en circuits courts.
- Organiser des espaces et des temps de rencontres et de compréhension mutuelle, pour une plus grande cohésion sociale.

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE :

79 %

des citoyens enquêtés réalisent leurs achats alimentaires le plus souvent dans les grandes et moyennes surfaces ;

25 %

ne connaissent pas la proportion d'articles dans leur panier, provenant de circuits courts ;

1/3

de la population vendéenne fait de l'autoproduction.



Axe 2

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

La structure actuelle de la production alimentaire montre globalement une fragmentation entre les différents acteurs et un besoin d'une plus grande interconnaissance. Les efforts d'organisation collective peuvent être améliorés pour créer un système alimentaire plus résilient et réactif aux crises.

En développant des réseaux de production et de distribution alignés avec les besoins locaux, notamment pour la restauration collective et commerciale, on peut ainsi renforcer la résilience du système alimentaire local. Cela implique de créer des plateformes de coopération entre producteurs, transformateurs et distributeurs pour optimiser les flux de produits.

À ce titre, l'axe 2 vise à répondre aux objectifs suivants :

- Comprendre et promouvoir la résilience alimentaire.
- Orienter les productions agricoles en fonction du besoin du territoire, et inversement.
- Optimiser le maillage territorial des points de vente alimentaires.

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE :

Plus d'une cinquantaine

d'établissements de restauration collective, majoritairement des sites scolaires ;

14 %

des exploitations locales font de la vente en circuits courts pour tout ou partie de leurs productions ;

les agriculteurs enquêtés par la Chambre d'Agriculture espèrent voir se développer les relations avec les autres maillons territoriaux.

Axe 3

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

La Roche sur Yon Agglomération souhaite promouvoir auprès de ses habitants les meilleures habitudes alimentaires, en favorisant une alimentation saine, durable et équilibrée.

Plusieurs angles peuvent être abordés, lorsque l'on parle du « bien-manger » : on peut considérer que s'alimenter de manière équilibrée, en ayant le choix, en s'approvisionnant localement ou a minima selon une origine choisie. Mais bien manger c'est aussi consommer les calories nécessaires à l'ensemble de ses activités, en fonction de sa physiologie, tout en respectant les besoins et limites de consommation (sucre, sel, gras) recommandées par les organisations de santé. Il est aussi possible de considérer que manger durablement, c'est faire en sorte que son alimentation génère un impact positif sur les 3 piliers de la durabilité : impacts social, économique, environnemental.

Enfin, bien-manger doit intégrer le fait de retrouver le plaisir de manger, la dimension sociale et conviviale du repas.

Cette alimentation durable et positive doit aussi pouvoir bénéficier à l'ensemble des consommateurs, jusqu'aux populations les plus précaires : l'aide alimentaire doit profiter du déploiement de ce Projet alimentaire territorial.

À ce titre, l'axe 3 vise à répondre aux objectifs suivants :

Sensibiliser et apporter de la pédagogie à toutes les cibles (élus et agents, acteurs économiques, grand public, enfants comme adultes, etc.), pour que les consommateurs deviennent consomm'acteurs.

Inciter les citoyens à inverser la tendance de la diminution du temps et des moyens dédiés à l'alimentation dans le foyer, en les accompagnant vers un retour à la « cuisine-plaisir ».

Adapter l'aide alimentaire, pour en faciliter l'accès, ajouter du lien social et équilibrer l'offre et la demande.

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE :

59 %

des habitants enquêtés sur le territoire ont un panier moyen composé d'au moins 80% de produits bruts et moins de 20% de produits transformés.

Selon le scénario tendanciel ATERRES 2050, la consommation de viande devrait rester plus ou moins stable par rapport à celle de 2010.

50 %

des répondants à l'enquête expriment qu'ils ne font pas la cuisine par manque de temps le plus souvent.

Organisation du PAT

L'ensemble des actions qui permettent d'atteindre ces ambitions stratégiques ont été priorisées en fonction de la temporalité dans laquelle leur déploiement pourra être lancé.

Trois horizons temporels ont été fixés, le plus court terme s'échelonnant entre le 2^e semestre 2024 (fin de budget de l'année en cours) jusqu'au premier semestre 2026.

Ces actions à lancer à court-terme ont été décrites de façon plus approfondie, dans le premier chapitre qui suit.

Les chapitres d'après listent les actions moyen terme (après les élections, sur 2 années environ), puis long terme (à partir de 2029).

Ce Projet alimentaire territorial de La Roche-sur-Yon Agglomération voit loin et sera jalonné de plusieurs échéances. Les budgets nécessaires seront ainsi ventilés en fonction de cette priorisation.



Les actions à court terme

Les actions à court terme

Quelle temporalité ?

Les actions à court terme correspondent aux actions dont le lancement sera fait entre le 2^e semestre 2024 (pour l'action « Fresques de l'alimentation » uniquement) et le début de la période de réserve, liée aux élections municipales de 2026.

La majorité de ces actions auront lieu ou démarreront donc **sur le premier semestre 2025**.

Liste des actions concernées

5 actions sont concernées, 3 proviennent du 1^{er} axe stratégique « Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs », les 2 autres proviennent du 3^e axe stratégique « Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous » :

- Organiser un recensement des producteurs locaux le plus exhaustif et dynamique possible, en s'appuyant sur des démarches départementales (Réseau Manger Local 85) et la connaissance locale.
- Améliorer et amplifier l'identification et la promotion des magasins en circuits de proximité ou courts, notamment via le déploiement d'une signalétique identifiable.
- Organiser un temps fort de visites de fermes locales : « Fermes ouvertes ».
- Organiser des Fresques de l'alimentation pour tous.
- Former et sensibiliser les équipes de la restauration collective en place, à la cuisine de demain.

Axe 1

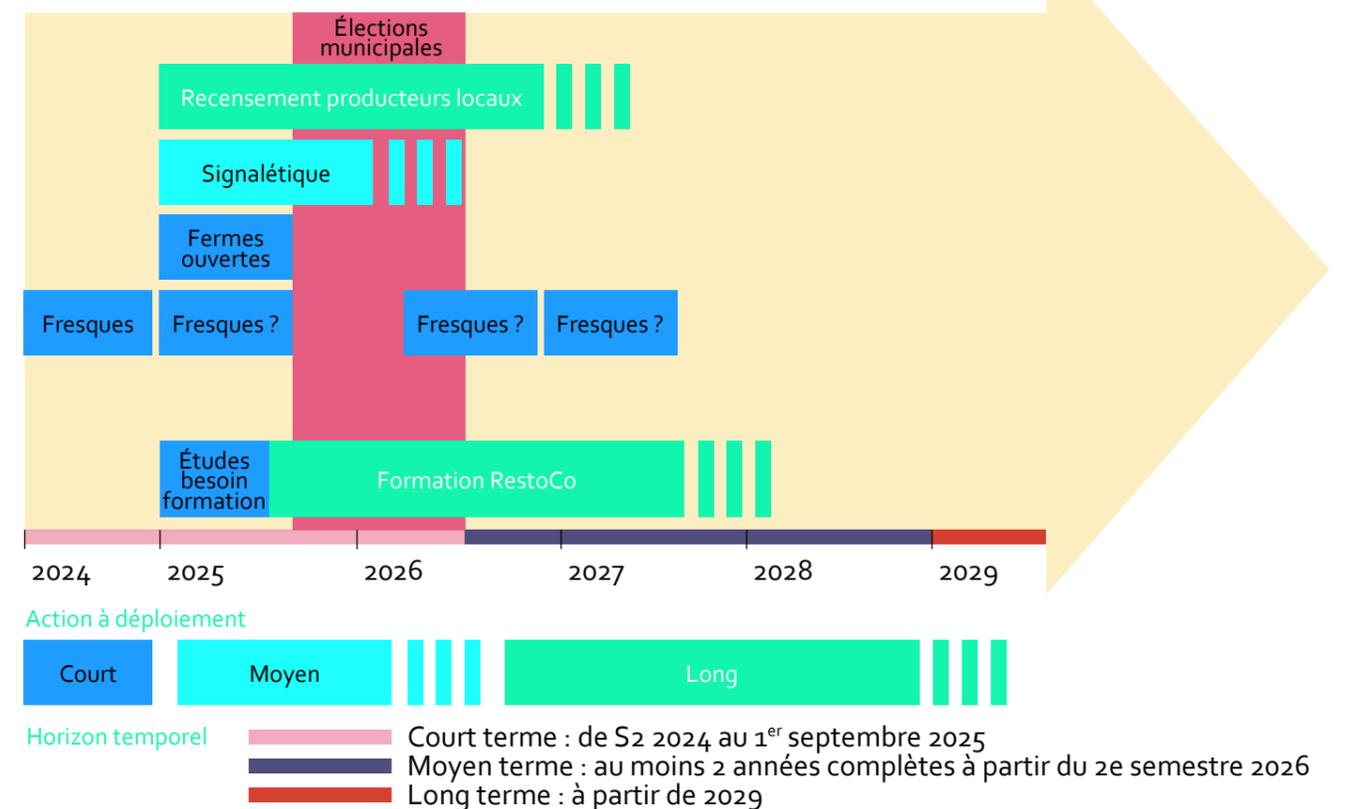
Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Axe 3

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous



ACTIONS COURT TERME



Liste des 5 actions à court terme

Axe 1

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

- Organiser un recensement des producteurs locaux le plus exhaustif et dynamique possible, en s'appuyant sur des démarches départementales (Réseau Manger Local 85) et la connaissance locale. **#1.1**
- Améliorer et amplifier l'identification et la promotion des magasins en circuits de proximité ou courts, notamment via le déploiement d'une signalétique identifiable **#1.2**
- Organiser un temps fort de visites de fermes locales : « Fermes ouvertes » **#1.3**

Axe 3

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

- Organiser des Fresques de l'Alimentation pour tous **#3.1**
- Former et sensibiliser les équipes de la restauration collective en place à la cuisine de demain, dans le cadre d'un réseau collectif professionnel **#3.2**



Axe 1

Les actions à court terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

- Organiser un recensement des producteurs locaux le plus exhaustif et dynamique possible, en s'appuyant sur des démarches départementales (Réseau Manger Local 85) et la connaissance locale. **#1.1**

Contexte

Connaître les producteurs locaux qui peuvent et souhaitent commercialiser leurs productions localement est un prérequis à de nombreuses actions du PAT. Des outils ont été identifiés lors de la phase de diagnostic et des ateliers de concertation : observatoires, cartes interactives...

Cependant, les participants aux différents temps de concertation ont aussi identifié que ces outils présentent souvent un aspect lacunaire. Cet aspect lacunaire est souvent lié au fait que l'évolution des exploitations restent une information dynamique, nécessitant une mise à jour régulière.

Description

A l'échelle du département vendéen, le Réseau Manger Local Vendée propose une carte interactive recensant 317 exploitations agricoles (juin 2024). Une réflexion sera soumise au Conseil départemental pour que cette carte soit rendue la plus dynamique et exhaustive possible.

Ce recensement devra s'appuyer sur les réseaux communaux pour faire remonter l'information.

Différentes sources de données pourront être étudiées, croisées, pour faciliter la consolidation d'une information fiable et régulièrement mise à jour.

Des précautions seront prises pour que ce recensement soit fait avec l'accord des principaux intéressés, les agriculteurs.



Temporalité

Action récurrente



Périmètre

Des communes vers le Département



Cible

Agriculteurs locaux, citoyens, acteurs de la restauration collective locale

Porteurs

La Roche-sur-Yon Agglomération
via M. Laurent Favreau, élu
communautaire et départemental

Partenaires

Direction de l'économie,
Conseil Départemental 85,
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

Moyens nécessaires

Peu de moyens sont nécessaires

Budget

- Investissement : nul
- Fonctionnement : quelques heures de travail et de réunion pour préparer les échanges avec le Conseil Départemental

Pistes de financement

Action non concernée

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Lancer la démarche de révision de la carte interactive auprès du Département	Le sujet a été soumis comme point à l'ordre du jour d'une commission départementale pertinente	Un projet de révision est lancé, avec un chargé de mission identifié
Mettre à disposition des publics-cibles un recensement exhaustif et dynamique des producteurs locaux	Des réflexions ont eu lieu entre différents gestionnaires (communaux, départementaux) pertinents pour conduire ce recensement, ou détenteur d'informations et données exploitables	Une nouvelle carte est mise à disposition, ou la carte actuelle est complétée et corrigée, avec un recensement mis à jour annuellement

Bénéfices attendus

D'autres actions s'appuyant sur l'identification des producteurs locaux peuvent être déployées. Les exploitants recensés sont identifiables et une promotion passive leur est faite.

Points de vigilance

Les conditions de confidentialité et la volonté des acteurs à être identifiés doivent être respectées. La manipulation de plusieurs sources de données peut être complexe et chronophage, donc coûteuse. Les nouveaux exploitants doivent être ajoutés, au même titre que les cessations d'activité doivent l'être aussi.

Articulation avec d'autres plans et programmes

Inspirations



lien de la carte



Axe 1

Les actions à court terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Améliorer et amplifier l'identification et la promotion des magasins en circuits de proximité ou courts, notamment via le déploiement d'une signalétique identifiable

#1.2

Contexte

Connaître les producteurs locaux qui peuvent et souhaitent commercialiser leurs productions localement est un prérequis à de nombreuses actions du PAT. Des outils ont été identifiés lors de la phase de diagnostic et des ateliers de concertation : observatoires, cartes interactives...

Cependant, les participants aux différents temps de concertation ont aussi identifié que ces outils présentent souvent un aspect lacunaire. Cet aspect lacunaire est souvent lié au fait que l'évolution des exploitations restent une information dynamique, nécessitant une mise à jour régulière.

Champ de compétences

Signalisation d'information locale : régie par les règles de la signalisation routière implantée sur le domaine public routier, donc elle relève des gestionnaires de voirie

Description

Cette action consiste en la création et le déploiement d'une signalisation d'information locale (SIL) dans le territoire. Cette SIL pourrait être cohérente avec celle d'autres territoires voisins.

Cette signalisation permettra l'identification de producteurs locaux, recensés comme **proposant de la vente à la ferme**. Elle sera placée de façon visible, à proximité immédiate du site signalé.

Cette signalisation devra respecter les règles fondamentales de la signalisation routière : homogénéité, uniformité, simplicité, continuité, visibilité, lisibilité. Elle devra être conçue en lien avec la signalisation de direction ainsi qu'avec la signalisation touristique. La charte graphique devra être commune à tous les sites signalés et être identifiée « Agglomération », pour qu'elle ne soit pas affiliée à de la publicité.

Le déploiement de cette signalétique se fera avec l'accord des exploitations concernées.

Une communication auprès des habitants de l'Agglomération sera menée en amont du déploiement, pour faciliter la compréhension des usagers et garantir une bonne identification.



Temporalité

Menée en parallèle du recensement des producteurs locaux



Périmètre

Agglomération



Cible

Producteurs, citoyens, usagers du réseau routier

Porteurs

La Roche sur Yon Agglomération

Budget

- Investissement :
 - Pour une cinquantaine de nouveaux panneaux et les poteaux nécessaires + 15 ajoutés sur des structures existantes (5 sites par commune x 13 communes), intégrant la pose : >40k€ (estim.)

- Fonctionnement :
 - frais de communication, 500€

Pistes de financement

Participation financière du Département à envisager

Partenaires

Gestionnaire(s) du réseau routier où seront implantés les SIL

Moyens nécessaires

Services communication, éventuellement avec un graphiste pour une identité visuelle efficace et marquée. Prestataires de productions de panneaux de signalisation. Agents pour l'installation des panneaux.

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Trouver une identité visuelle pertinente	Le service communication travaille sur la signalétique et soumet 3 options à la gouvernance du PAT	Le choix d'un format de panneaux est arrêté et soumis au prestataire avant production
Sélectionner les sites à signaler	Le recensement des producteurs locaux est consulté et des exploitations faisant de la vente directe sont identifiées	Les producteurs ciblés sont contactés et donnent leur accord écrit
Communiquer sur la démarche déployée	Une campagne de communication est construite auprès des habitants	Un questionnaire en ligne (post-test) est soumis pour estimer l'impact de la communication
Déployer les panneaux signalétiques	Les panneaux sont envoyés en production chez les prestataires compétents	Les panneaux sont installés dans le territoire

Bénéfices attendus

La charte graphique du PAT a un autre vecteur d'expression, facilitant son identification. Les producteurs sont mieux identifiés et les panneaux génèrent du trafic.

Points de vigilance

À ne pas confondre avec de la pré-signalisation. Attention à ce que ça ne soit pas considéré comme de la publicité.

Articulation avec d'autres plans et programmes

Inspirations



Guide du CEREMA sur la SIL



Le PAT Cœur Vendée Océan



Axe 1

Les actions à court terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Organiser un temps fort de visites de fermes locales : « fermes ouvertes »

#1.3

Contexte

L'alimentation et, à la base de ça, la production agricole, sont des enjeux de société, qui touchent le plus grand nombre. Lors de la concertation territoriale du PAT, un des enjeux soulevés concernant les agriculteurs locaux a été la nécessaire revalorisation de leurs métiers, pour contrer la baisse tendancielle observée du nombre d'actifs agricoles.

Cette revalorisation devra passer aussi par une valeur humaine, sociale, pédagogique et la re-création d'une image positive de cette activité professionnelle.

La compréhension mutuelle et l'interconnaissance sont des leviers importants pour atteindre ces ambitions.

Description

Il est proposé l'organisation d'un événement, un temps fort, avant les élections municipales de 2026. Cet événement aurait pour objet l'organisation d'une journée, d'un week-end, de quelques jours de portes ouvertes agricoles et pourrait porter comme nom « fermes ouvertes », par exemple.

L'organisation sera portée par le service communication / événementiel de l'Agglomération, en relation étroite avec l'Office du Tourisme (double estampillage).

Une recherche d'exploitations agricoles (ou autres sites de transformation agroalimentaire) sera menée au préalable, pour que l'événement soit coconstruit avec les exploitants agricoles : horaires d'ouverture, animations, produits à mettre en avant... Le nombre de sites mobilisés devra être limité, le plafond étant à fixer en fonction de la durée et de l'étalement de l'événement :

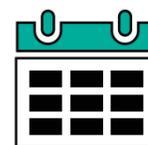
- 1 à 3 sites si moins de 3 jours d'événement consécutifs
- potentiellement plus, si l'événement correspond à des dates ponctuelles au sein d'une période plus longue (une semaine, un mois...)

Des supports de communication et information des habitants seront déployés au sein d'une stratégie de communication globale, qui devra permettre de maximiser la fréquentation.

La communication devra être digitale et non digitale (impression et distribution de flyers sur les marchés, parution dans le journal local, par exemple) pour cibler un public le plus large possible. La communication pourrait être amplifiée en adossant l'événement aux Journées nationales de l'agriculture, par exemple.

Des animations diversifiées pourront être organisées : marché de producteurs voisins, stands ludiques (dégustation à l'aveugle, découverte de spécialités originales...), stands d'informations, ciné-débat...

Un questionnaire de satisfaction pourra circuler auprès des professionnels et des participants.



Temporalité

Court-terme, 3 à 6 mois d'organisation à prévoir. Possiblement juin 25



Périmètre

Agglomération



Cible

Producteurs, habitants, touristes

Porteurs

Agglomération et Office du Tourisme

Partenaires

Exploitations agricoles, Chambre d'agriculture, Association Fête une autre terre, autres associations et initiatives locales.

Moyens nécessaires

Moyens humains, techniques et financiers des services, communication, événementiel, développement économique, chargé de mission ...

Si besoin, délégation auprès de prestataires divers (standistes, animations d'ateliers, ...).
À adosser à la clôture du Défi FAAP ?

Budget

Fonctionnement : variable en fonction de l'événement organisé, idéalement entre 2k€ et 5k € de budget agglo. suivant le matériel déjà à disposition et les ambitions de l'Agglomération (frais de communication, stands et activités, conférenciers, système audiovisuel, sécurité...) et 0,5 ETP sur 6 mois

Pistes de financement

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Organiser les « fermes ouvertes », atteindre toutes les cibles	Événement organisé et déployé à la période prévue	Fréquentation : nombre de participants, catégories d'acteurs présents... Evaluations majoritairement positives
Générer des retombées économiques lors de l'événement	Déploiement d'au moins 1 marchés de producteurs voisins sur l'une des fermes	Retours positifs des acteurs économiques au questionnaire de satisfaction
Sensibiliser le grand public	Au moins 1 activité de sensibilisation est organisée	Nombre de participants aux activités de sensibilisation

Bénéfices attendus

Valorisation (communication) du PAT auprès du grand public. Évolution des systèmes alimentaires (impact sur les systèmes économiques) et des modes de consommation (sensibilisation du grand public). Compréhension, interconnaissance et pédagogie

Points de vigilance

Bien définir le format pour maîtriser le budget et assurer une bonne planification et une bonne fréquentation. Veiller à assurer la sécurité de(s) événement(s)/site(s).

Articulation avec d'autres plans et programmes

Inspirations



Fête une autre terre



Printemps à la ferme en Loire-Atlantique



Fermes ouvertes en Alsace



Mois de l'alimentation dans l'Amiénois



Axe 3

Les actions à court terme

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous



Organiser des Fresques de l'alimentation pour tous

#3.1

Contexte

Lors de la concertation territoriale du PAT, l'une des participantes a eu l'occasion de présenter son travail en tant que « Fresqueuse » et l'intérêt que cet outil, la Fresque de l'alimentation, pouvait représenter pour sensibiliser un public large et peu averti.

Cette présentation a soulevé de l'intérêt auprès des participants à l'atelier, ainsi qu'auprès des élus lors de la phase de sélection des actions.

Description

Une Fresque de l'alimentation sera organisée, auprès des élus du territoire de l'Agglomération, dans un premier temps et ce, dès 2024.

Au préalable, une discussion sera conduite entre l'organe de gouvernance du PAT à l'Agglomération et l'intervenante, afin de préciser le format et de construire un planning. Il sera notamment prévu de réduire la durée d'une Fresque pour certains publics (1 h 30), afin de garantir une disponibilité la plus large possible, et donc une présence et une participation maximales.

La première édition pourra être organisée en conseil communautaire, pour susciter l'intérêt des participants, puis déployée plus largement au sein des conseils communaux et services techniques, puis éventuellement auprès d'un public de citoyens, notamment adolescents.

La fréquence pourrait s'établir à 1 à 2 fresques par an, en routine. La première année (2025), l'Agglomération mettrait à disposition le budget correspondant pour chaque commune.

NB : D'autres thématiques de Fresques existent : Fresque du climat, de la biodiversité...

Format 1 : Grand public, 3 h minimum, 350 €

Format 2 : élus, 3 h, plus d'approfondissement, 1000 €

Format 3 : jeunes (ados), 2 h, tarif à confirmer, probablement autour de 350 €

L'Agglomération propose de poursuivre éventuellement dans le futur l'accompagnement, avec la mise à disposition d'un budget pour les communes volontaires, souhaitant poursuivre la diffusion.



Temporalité

Action récurrente, démarrage dès 2024



Périmètre

Agglomération et communes



Cible

Elus et citoyens

Porteurs

Agglomération

Partenaires

Fresqueurs / fresqueuses compétent(e)s

Moyens nécessaires

Mise en relation avec des fresqueurs compétents, agréés (ayant suivi la formation préalable).

Budget

Fonctionnement : Préparation éventuelle, 1jh + 350 à 1000 € par Fresque (fonction du nombre de fresques, du public, etc.), sur un budget de 3250 €/an, soit entre 3 et 7 fresques.

Pistes de financement

-CAE??

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Sensibiliser les élus locaux	Au moins 1 Fresque est organisée en 2024	Le taux de participation est correct
Diffuser la Fresque dans les communes	L'Agglomération met à disposition des instances locales toutes les informations nécessaires pour l'organisation de Fresques	Minimum 2 Fresques sont organisées par an

Bénéfices attendus

Les enjeux sont compris et cette compréhension progresse exponentiellement avec la diffusion des fresques et fresqueurs. Les élus déploient cette compréhension dans d'autres politiques connexes à l'alimentation.

Points de vigilance

La durée classique d'un atelier est de 3 h, ce qui n'est pas toujours compatible avec tous les publics. Cela peut représenter un frein pour le taux de participation.

Articulation avec d'autres plans et programmes

programme d'actions Climat Air Energie (CAE) 2024-2027, Contrat d'Objectif Territorial (COT)

Inspirations



Fresque de l'alimentation



Fresque Agri'Alim



PAT Plaine commune



Axe 3

Les actions à court terme

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

Former et sensibiliser les équipes de la restauration collective en place à la cuisine de demain, dans le cadre d'un réseau collectif professionnel

#3.2

Contexte

La formation continue des agents des sites de restauration collective (gestion directe) fait partie des attributions des collectivités territoriales gestionnaires.

Pour revaloriser leurs métiers, mais aussi garantir les meilleures pratiques dans ces cuisines, il paraît nécessaire de compléter les formations initiales de ces acteurs. Ils sont en effet en première ligne pour transmettre à leur tour les principes de la cuisine de demain aux plus jeunes générations (cantines scolaires) ainsi qu'à tous les publics hôtes de ces restaurants collectifs.

Le pays Yon et Vie, constitué de La Roche-sur-Yon Agglomération et de la Communauté de communes de Vie et Boulogne a animé via le GAB85 un accompagnement des restaurants municipaux de 2010 à 2019. Forte de cette expérience plébiscitée par les cuisiniers, l'Agglomération souhaite reconduire une action de formation et sensibilisation.

Description

Pour accompagner les agents des cuisines collectives en gestion directe, trois grandes étapes sont à prévoir.

- **Identifier le besoin en formations** : définir le nombre de stagiaires à former, leurs attentes en termes de sujets à aborder, durées, planification, etc. Ce recensement peut être conduit en réalisant une série d'entretiens directs avec les agents concernés. Ils peuvent être menés soit par un.e chargé.e de mission à l'Agglomération, soit par les communes directement, sur la base d'un modèle construit par l'Agglomération (pour plus d'homogénéité). L'Agglomération centralise ensuite les résultats.

- **Recenser les structures et programmes de formations pertinents** : organiser une recherche, assortie de prises de contact, demandes de renseignements, etc. et synthétisée dans un benchmark (à l'échelle de l'Agglomération idéalement, pour bénéficier d'économies de mutualisation).

- **Déployer un ou plusieurs programmes de formation** auprès des agents des cuisines de la restauration collective (en gestion directe) : les programmes sont intégrés dans la formation continue (à l'échelle des communes). Ils permettent une meilleure qualification des équipes.

Cette action doit être dynamique dans le temps. Par ailleurs, elle devrait idéalement être accompagnée d'une action de **mise en relation de tous** les acteurs concernés, au sein d'un **réseau de partage intercommunal** des professionnels de la restauration collective. Le réseau qui avait été déployé pendant plusieurs années avec le Pays Yon et Vie pourra être une inspiration.



Temporalité

Action pérenne



Périmètre

Agglomération



Cible

Professionnels de la restauration collective

Porteurs

Agglomération, en soutien des communes ayant des cuisines en gestion directe

Partenaires

Ensemble des agents de la restauration collective, Pays de Yon et Vie (éventuellement), GAB85

Moyens nécessaires

Un.e chargé.e de mission pour l'animation, avec des compétences en gestion directe de restaurations collectives. Moyens nécessaires pour mener un benchmark des formations intéressantes (internalisation ou mobilisation d'un prestataire). S'inspirer du travail mené avec le Pays Yon et Vie, qui a existé jusqu'en 2020 et s'appuyait sur des ressources (dont un CdC)

Budget

- Investissement : nul
- Fonctionnement : 20 jh pour le benchmark des formations intéressantes / pertinentes + coût externalisé pour l'animation de la formation continue et l'animation du réseau (centralisé à l'échelle de l'Agglomération, ou à dispatcher entre les communes ayant de la RestoCo en gestion directe)

Pistes de financement

Des AAP pourraient être amenés à sortir – être en veille

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Identifier le besoin en formations	Une série d'entretien est organisée auprès des acteurs de la RestoCo en gestion directe	Les résultats des entretiens sont centralisés auprès de l'Agglomération
Former les agents en continu	Un benchmark des formations pertinentes est construit et mis à disposition des communes	Tous les agents de la RestoCo en gestion directe sont formés au moins 1 fois tous les 5 ans
Animer un réseau fonctionnel et dynamique	Un réseau de partage de bonnes pratiques est créé	Le réseau « vit », au moins 3 à 4 réunions par an sont organisées

Bénéfices attendus

Dialogue et partage entre les professionnels de l'Agglomération. Amorce possible d'actions collectives pour l'approvisionnement, l'organisation et la coordination et un respect amélioré des contraintes techniques et légales (dont EGAlim). Attractivité augmentée pour les métiers de la restauration collective sur le territoire.

Points de vigilance

La formation continue des agents de la restauration collective est la compétence des communes : elles restent décisionnaires. Les sujets des formations doivent être en ligne avec la politique du PAT.

Articulation avec d'autres plans et programmes

Programme d'actions Climat air énergie (CAE) 2024-2027, Contrat d'objectif territorial (COT), Contrat local de santé (CLS)

Inspirations



PAIT de la Grande Région Grenobloise



Exemples de formations à creuser / analogies à rechercher



Les actions à moyen terme

Axe 1

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Axe 2

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

Axe 3

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous



Les actions à moyen terme

Quelle temporalité ?

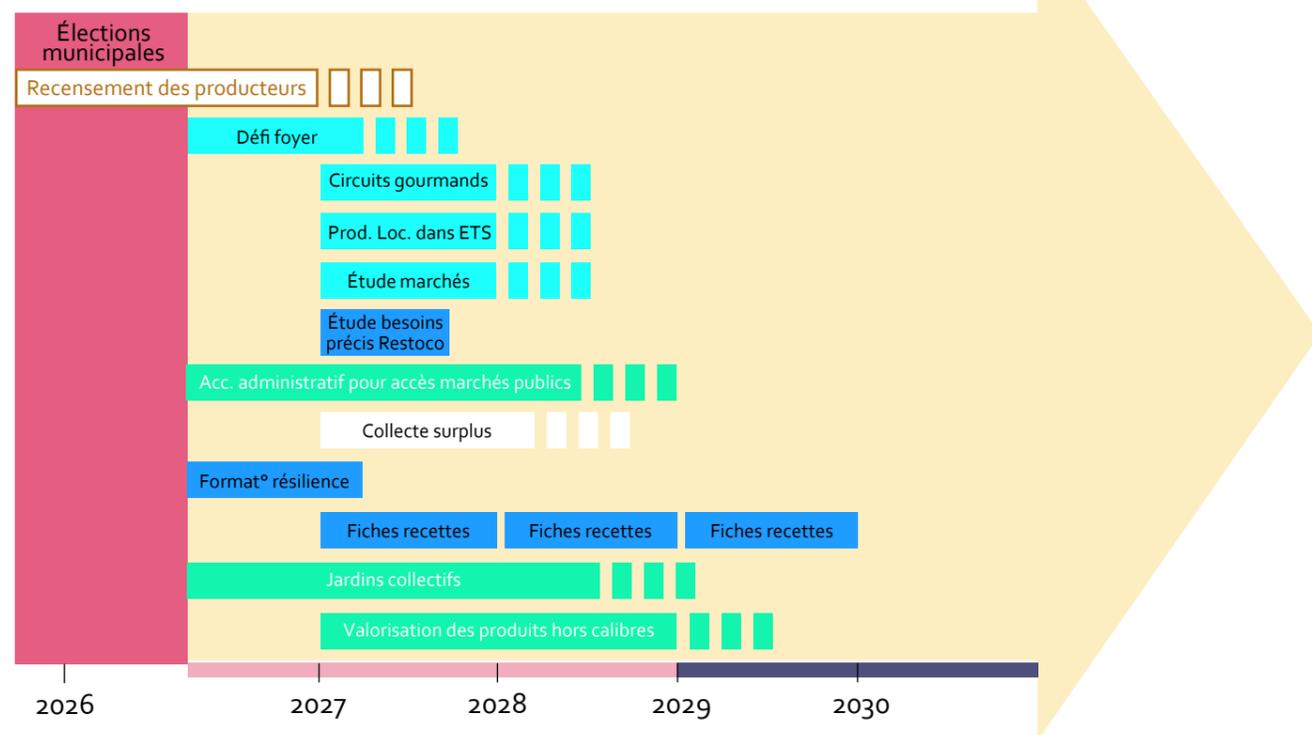
Les actions à moyen terme correspondent aux actions dont le lancement sera fait après les élections municipales de 2026, soit dès la fin d'année 2026. Si besoin de réduire l'impact budgétaire, il sera aussi possible de démarrer certaines d'entre elles en début d'année suivante.

Ces actions s'étaleront donc jusqu'en 2028 au moins.

Liste des actions concernées

10 actions sont concernées, 3 proviennent du 1^{er} axe stratégique « **favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs** », elles découlent directement de l'action de recensement des producteurs locaux. 4 autres actions sont issues du second axe « **renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire** ». Enfin, les 3 dernières proviennent du 3^e axe stratégique « **promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous** ».

ACTIONS MOYEN TERME



Action à déploiement



Horizon temporel
 Moyen terme : au moins 2 années complètes après les élections
 Long terme : à partir de 2029

Liste des 11 actions à moyen terme

Axe 1

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

- Créer des « circuits gourmands », permettant la visite de producteurs locaux, la dégustation de produits locaux, au travers d'une mobilité douce (vélo, randonnée...). **#1.4**
- Inviter des producteurs locaux dans les établissements scolaires et des entreprises. **#1.5**
- Étudier la cohérence d'une modification des périodes de marchés de centre-ville avec les besoins des producteurs et habitudes d'achats des consommateurs. **#1.6**

Axe 2

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

- Comprendre le besoin précis des acteurs de la restauration collective, en termes d'approvisionnement en denrées saisonnières. **#2.1**
- Proposer un accompagnement administratif pour les producteurs locaux souhaitant accéder aux marchés publics pour la restauration collective. **#2.2**
- Organiser un système de collecte des surplus de productions des jardins collectifs, pour en faire des colis d'aide alimentaire. **#2.3**
- Former tous les élus du territoire à la résilience alimentaire. **#2.3**

Axe 3

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

- Mettre en place un Défi Foyer à Alimentation Positive. **#3.3**
- Diffuser auprès des familles, des fiches de recettes ayant été plébiscitées dans les restaurants collectifs. **#3.4**
- Démultiplier la création de jardins collectifs, en accompagnant la recherche de sites et l'animation des jardins. **#3.5**
- Favoriser une meilleure valorisation des produits alimentaires frais « hors calibre ». **#3.6**

Axe 1

Les actions à moyen terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Créer des « circuits gourmands », permettant la visite de producteurs locaux, la dégustation de produits locaux, au travers d'une mobilité douce (vélo, randonnée...).

#1.4

Contexte

Lors de la concertation territoriale du PAT, les acteurs présents ont identifié que la perte de lien, de connexion entre les producteurs et les consommateurs, mais aussi entre ces derniers et les produits, leur mode de production, etc. était un constat à corriger.

Recréer du lien pouvant passer par des rencontres humaines et du lien social, tout en devant rester sur un principe de volontariat et dans une organisation calée, il a été proposé que puissent être mis à disposition des propositions de parcours, sur la thématique de l'alimentation locale.

Description

Le principe de cette action serait d'arriver à produire un ou plusieurs circuits de visite, en partenariat avec l'Office du Tourisme. Ces circuits devront avoir pour thématique l'alimentation durable et les produits locaux.

Ces circuits peuvent s'appuyer sur différents sites de production, transformation, distribution au sein de l'Agglomération.

Idéalement, ces circuits devront être organisés de façon à recommander des modes de transport doux : vélo, randonnées pédestre, équine...

La rédaction des guides/parcours devra laisser la place à la mention des horaires et jours d'ouverture des jalons, notamment les sites de productions, cela en accord avec les responsables des visites / de l'accueil.

Porteurs

Agglomération et Office du tourisme

Partenaires

Agriculteurs locaux, Gestionnaires locaux de sites de transformation, de distribution...

Bénéfices attendus

Interconnaissance, pédagogie. Développement de l'offre touristique. Potentiellement débouché économique supplémentaire pour les volontaires.

Points de vigilance

La base de volontariat et l'organisation de plages de disponibilités sont des prérequis impératifs pour ne pas pénaliser la production des sites visités.

Inspirations



Balade gastronomique autour de l'AOC Languedoc



Escapades gourmandes en Occitanie



Rendez-vous Gambade !, dans l'Estuaire de la Seine



Balade gourmande du Plan de Dieu, à Camaret-sur-Ayguès



Axe 1

Les actions à moyen terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Inviter des producteurs locaux dans les établissements scolaires et des entreprises

#1.5

Contexte

La revalorisation des métiers agricoles a été identifiée comme un axe prioritaire et traité dans le cadre d'un atelier de concertation. Selon les participants, elle permettra à la fois de soutenir le maintien des exploitants et exploitations actuels, mais aussi contrer les difficultés de renouvellement de cette population d'actifs, via une meilleure attractivité de leur profession.

Cette action est proche de l'action 1.4, mais en diffère en cela qu'elle inverse la démarche : ce sont les producteurs qui se déplacent auprès de publics (différents en âge) qui ne l'auraient pas forcément fait dans le cadre des circuits gourmands.

Description

Sur la base du recensement des producteurs agricoles locaux, des contacts pourraient être pris auprès de producteurs dont les modes de production sont différents, pour représenter la diversité de pratiques. Les producteurs contactés pourront répondre favorablement ou non à la sollicitation, celle-ci devant préciser le type d'établissement (scolaire, entreprises...) à visiter et le public. Ils pourront se déplacer avec tout le matériel, supports, animaux, extraits de plantes cultivées, etc. qui leur paraîtra intéressant pour reconnecter le public au « vivant ».

Les visites dans les établissements scolaires pourront être organisées en partenariat entre les communes et les responsables d'établissements. Les entreprises pourront se manifester, suite à un appel à manifestation d'intérêt diffusé par l'Agglomération par tous moyens qui semblera pertinent et efficace.

Une traçabilité des visites pourra être centralisée à l'échelle de l'Agglomération pour suivi dans le temps.

Porteurs

Agglomération et communes

Partenaires

Producteurs locaux, Chambre d'Agriculture, GAB85, CCI, CMA, Développement économique, Directeurs.rices d'établissements scolaires, Directeurs.rices d'entreprises locales...

Bénéfices attendus

Pédagogie à tous âges. Accès facilité à des publics parfois difficiles à sensibiliser.

Inspirations



Les Paysans à l'école, Pyrénées Orientales



Intégration de modules dans les programmes de SVT



Axe 1

Les actions à moyen terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

étudier la cohérence d'une modification des périodes de marchés de centre-ville avec les besoins des producteurs et habitudes d'achats des consommateurs. **#1.6**

Contexte

Lors de la concertation territoriale du PAT, une habitante de la commune de Moulleron-le-Captif a présenté un retour d'expérience sur le marché nocturne de cette même commune. Tenu une fois par mois, entre 17 h et 21 h, il permet aux actifs de pouvoir fréquenter les commerçants, dont producteurs locaux, du marché de la Marelle.

Les marchés des autres communes pourraient bénéficier d'une étude d'opportunité pour envisager de dupliquer l'exemple de Moulleron-le-Captif, ou du moins réfléchir à l'intérêt éventuel de modification des fréquences et horaires de programmation.

Description

À ce stade, cette action correspond à l'organisation d'une étude, pour mener la réflexion avec les gestionnaires des différents marchés de l'Agglomération.

Les habitudes des habitants pourront être étudiées, leur avis sondé. Les habitants fréquentant les marchés ET ceux ne les fréquentant pas devront être ciblés par l'étude.

Pour la ville de La Roche sur Yon, l'étude pourra en partie s'appuyer sur l'enquête terrain qui a été menée dans le cadre du diagnostic du PAT, auprès d'environ 300 habitants.

Des propositions de modification pourront être soumises pour avis à l'ensemble des habitants enquêtés.

Porteurs

Agglomération, gestionnaires des marchés (communes ou délégataires).

Partenaires

Communes, Développement économique.

Bénéfices attendus

Le constat sera objectif et induira ou non une modification des plages horaires et/ou jours de présence des marchés, d'une commune à l'autre.

Points de vigilance

Une cohérence est souhaitable entre les communes.

Inspirations



Marché de la Marelle à Moulleron-le-Captif



Marchés nocturnes estivaux dans l'Hérault



En Gironde



Axe 2

Les actions à moyen terme

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

Comprendre le besoin précis des acteurs de la restauration collective, en termes d'approvisionnement en denrées saisonnières. **#2.1**

Contexte

Les enjeux de la restauration collective soulevés en ateliers de concertation sont pluriels. Travailler sur l'approvisionnement local, premier levier pour les territoires, est une piste importante d'actions et une réponse à la loi EGAlim.

Organiser la production agricole locale en lien avec la saisonnalité des produits, peut être poussée par la demande de la restauration collective. Néanmoins, toutes les cuisines n'ont pas le même niveau de connaissance de leurs besoins précis. C'est un prérequis et une information précieuse pour une coordination territoriale maximisée et une meilleure compréhension mutuelle entre offre et demande.

Description

Cette action consiste en une étude à conduire sur le territoire de l'Agglomération, en partenariat avec les cuisines en gestion directe de chacune des communes.

Idéalement, une trame commune sera construite par l'Agglomération, puis diffusée auprès des communes et remplie par les acteurs de la restauration collective. Cette trame intégrera à la fois des questions qualitatives et de la collecte de données quantitatives fines. Ces données permettront de collecter, par catégorie de denrées, les achats par saison (voire par mois), en volumes et en prix, avec un recul de 3 ans pour lisser les variations interannuelles.

Cette action pourra être la base d'une mutualisation, si pertinent, des démarches d'approvisionnement entre cuisines du territoire (centrale de référencement, d'achats, etc.).

Porteurs

Agglomération et communes

Partenaires

GAB85, Chambre d'Agriculture, bureaux d'études éventuels...

L'étude du besoin en formation des agents pourrait être conduite simultanément.

Bénéfices attendus

Une meilleure connaissance est souvent la base pour des évolutions de systèmes en profondeur.

La planification fine de la demande peut permettre une planification partielle de la production, pour les exploitants agricoles qui souhaitent commercialiser vers la restauration collective.

Points de vigilance

La construction d'une trame pertinente et exploitable

Inspirations



Partie II.2. Connaître son besoin : diagnostic du fonctionnement de la restauration collective



Paragraphe 3.a La structuration des directions et services, l'évolution des fonctions et des modes d'organisation



Axe 2

Les actions à moyen terme

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

Proposer un accompagnement administratif pour les producteurs locaux souhaitant accéder aux marchés publics pour la restauration collective.

#2.2

Contexte

Lors de la concertation, certains agriculteurs présents ont expliqué que l'accès aux marchés publics demandait une compétence parfois difficile à acquérir.

Le temps nécessaire à une bonne appropriation des conditions d'accès, ainsi que le temps nécessaire à la construction de dossiers pour répondre aux appels d'offres constituent parfois le premier frein à leur diversification vers ces débouchés.

Description

Cette action étant avant tout un sujet de ressources, il est nécessaire de commencer par définir précisément le besoin et l'intérêt des producteurs locaux pour l'accès à ces marchés. L'étude permettant le recensement des producteurs locaux pourrait être une opportunité de mener ce sondage de façon simultanée et, ainsi, de capitaliser sur les moyens déployés.

Si le besoin est avéré sur un volume suffisant de producteurs, l'Agglomération envisagera l'embauche ou la formation d'un agent, déployable sur l'ensemble du territoire. Il pourra projeter ses compétences techniques, juridiques, organisationnelles, etc. en faveur d'un accès facile aux marchés publics.

Un portail / formulaire de demande

Porteurs

Agglomération

Partenaires

Acteurs participants au recensement des producteurs locaux, producteurs locaux, éventuellement communes, acteurs chargés des marchés publics...

Bénéfices attendus

Montée en compétences. Animation d'un réseau de producteurs locaux volontaires.

Points de vigilance

L'embauche d'un animateur / d'une ressource humaine qualifiée spécifiquement sur cette thématique est coûteuse et doit être envisagée si le besoin est réel et avéré, mais aussi pérenne dans le temps.

Inspirations



Coordination Rurale III. Répondre à un Marché public



CIVAM



Conférence RESECO



Axe 2

Les actions à moyen terme

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

Organiser un système de collecte des surplus de productions des jardins collectifs, pour en faire des colis d'aide alimentaire.

#2.3

Contexte

Le territoire a montré, au travers des contributions lors des ateliers de concertation, qu'il était ambitieux concernant le déploiement d'espaces productifs : jardins partagés, jardins collectifs, etc. Le département vendéen est par ailleurs un territoire déjà dynamique concernant l'autoproduction des citoyens.

Ce dynamisme peut cependant parfois engendrer des problématiques de gestion des surplus de production.

De l'autre côté, l'aide alimentaire est parfois insuffisamment alimentée en produits frais et de qualité, en raison de complexités logistique, de stockage et de conditionnement, le plus souvent. Un pont a été fait entre les deux enjeux, qui pourraient trouver une réponse l'un dans l'autre.

Description

Cette action aurait pour but d'identifier et déployer une solution de gestion des surplus des productions des jardins collectifs, voire, dans un second temps, des jardins individuels auto productifs. Ce système devrait trouver un moyen de collecte, de stockage et de redistribution de ces surplus de production, pour les rediriger vers des colis d'aides ou de dons alimentaires. Des plateformes existent de particuliers à particuliers, une étude d'opportunité intégrant un benchmark pourrait être une première étape nécessaire.

Cette action, résolument créatrice de lien social et de solidarité sur le territoire, devra néanmoins lever de nombreux freins de traçabilité, de logistique et être associée dès sa conception avec les actions de démultiplication des jardins collectifs sur le territoire (#3.5) et de sensibilisation à la consommation de fruits et légumes « hors calibres » (#3.6).

Porteurs

Agglomération

Partenaires

CCAS, AMAQY, AJAFPY, gestionnaires des jardins collectifs

Bénéfices attendus

Amélioration de la qualité des denrées distribuées dans l'aide et/ou les dons alimentaires. Action anti-gaspillage et solidaire.

Points de vigilance

La garantie de la traçabilité. La collaboration avec les initiatives existantes. Le coût de déploiement d'une plateforme d'échange.

Inspirations



PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : création d'un système d'échanges des surplus de production issus des jardins des particuliers



Axe 2

Les actions à moyen terme

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

✦ Former tous les élus du territoire à la résilience alimentaire. #2.4

Contexte

Dans le cadre de discussions parallèle à la construction du Projet alimentaire territorial, des contacts ont été pris avec des formateurs et organismes de formations spécialisés sur la question de la résilience alimentaire des territoires.

D'autre part cette thématique a été intégrée dans le plan d'actions Climat air énergie (action n°28) avec l'objectif de sensibiliser 100 % des communes à une alimentation de qualité et ancrée sur le territoire.

Description

Cette action a pour objectif d'organiser une journée de formation des élus du territoire aux enjeux de la résilience alimentaire.

Idéalement, cette journée de formation devra être adossée à une conférence plus grand public, voire un défi locavore aussi, par exemple.

Cette journée pourra se tenir dès le mois de septembre 2026, avec les personnalités élues aux élections municipales du premier semestre.

Porteurs

Agglomération

Partenaires

Formateurs/organismes de formation, élus locaux

Bénéfices attendus

Les élus sensibilisés et formés peuvent déployer les concepts abordés dans différentes politiques locales.

Points de vigilance

Validation nécessaire du programme et de la durée.

Articulation avec d'autres plans et programmes

Programme d'actions Climat air énergie (CAE) 2024-2027, Contrat d'objectif territorial (COT)

Inspirations



M. Stéphane Linou



Centre National pour la Résilience Alimentaire (CNRA)



Axe 3

Les actions à moyen terme

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

✦ Mettre en place un Défi Foyer à Alimentation Positive #3.3

Contexte

Lors de la concertation territoriale du PAT, un axe important a été travaillé, concernant la nécessaire sensibilisation de TOUS les publics au bien manger. En effet, il a été remarqué par les participants que les publics touchés par ce genre d'actions volontaires étaient souvent aussi les publics déjà sensibilisés aux questions traitées.

Parmi les publics à « aller chercher », ont été identifiées les populations freinées par le manque de temps ou de moyens financiers qu'elles peuvent dédier à un changement d'habitudes d'achat, de cuisine, etc.

Description

Le Défi Foyer à Alimentation Positive poursuit plusieurs objectifs, résumés par le GAB85 (créateur et animateur de la démarche) dans cette phrase : « démontrer qu'il est possible d'adopter une alimentation savoureuse, bio et locale, respectueuse de l'environnement, sans augmenter son budget alimentaire ».

Le Défi s'appuie sur les méthodes de l'éducation à l'environnement et d'éducation populaire qui privilégient une pédagogie active. A travers de projets animés en petits groupes, de petits actes quotidiens, faciles à effectuer, les publics sont incités à modifier progressivement leurs comportements alimentaires.

C'est l'Agglomération qui déclenche l'organisation du Défi et le GAB85 qui anime l'action. La première phase consiste dans le recrutement et la formation de 4 structures relais (maximum) par le GAB85. Ces structures s'occupent de chercher les citoyens intéressés et constituent ainsi des équipes d'une dizaine de foyers (8 à 12 par équipe) : ce choix devra être fait vers des foyers qualifiés, identifiés comme pouvant bénéficier au mieux des conseils et apprentissages issus du défi.

Ce recrutement durera au moins 2 mois. L'objectif de l'Agglomération est d'avoir la plus grande diversité possible de familles au sein de chacune des 4 équipes.

Le Défi en lui-même sera mené sur une durée d'environ 7 mois. A l'issue, si ce n'est pas prévu dans la prestation initiale, un questionnaire de satisfaction à distance de la tenue du Défi pourra être organisé (1 an après, par exemple).



Temporalité

10 mois en tout : travail préalable de 2 mois, puis Défi sur 6-8 mois



Périmètre

Agglomération



Cible

Habitants – 30 à 50 foyers

Porteurs

Agglomération, GAB 85

Partenaires

Structures relais formées par le GAB, structures pressenties: AMAQY, CCAS, Associations locales de consommateurs, socio culturelles, environnementales, etc...

Moyens nécessaires

Supports de communication, moyens « événementiels », mise à disposition de salles, identification de producteurs locaux en AB (visite de ferme), d'intervenants autres (diététiciens, jardiniers...)

Budget

- Fonctionnement (option clé en main, pour un minimum de 30 foyers) :
- Temps de travail : 17-40 jh pour l'Agglomération, pendant le défi + 5 jh pour le questionnaire de satisfaction 1 an après
- Dépenses : 37 361 € d'intervention du GAB85 (intégrant la rémunération des structures relais, du GAB85, les dépenses (ateliers, repas, etc.), les frais techniques liés à l'ouverture du défi sur le site officiel)

Pistes de financement

Objectifs à atteindre	Indicateurs de moyen	Indicateurs de résultat
Sensibiliser des foyers de profils diversifiés, qui ne se côtoient pas habituellement	Un référentiel de critères de recrutement est construit et utilisé	Les foyers recrutés répondent au critères définis par l'Agglomération
Organiser un Défi réussi	Le Défi est effectivement organisé et mené à bien	Les résultats du questionnaire de satisfaction sont corrects et montre une évolution des habitudes de consommation alimentaire

Bénéfices attendus

Soutien aux filières Agriculture Biologique locales. Interconnaissance avec les acteurs locaux de l'alimentation, de la nutrition, de la production. Cohésion sociale et rencontres citoyennes.

Points de vigilance

Le recrutement des foyers est une étape cruciale pour atteindre les objectifs fixés.

Articulation avec d'autres plans et programmes

Programme d'actions Climat Air Energie (CAE) 2024-2027, Contrat d'Objectif Territorial (COT), Contrat Local de Santé (CLS)

Inspirations



Défi Foyer à Alimentation Positive de Noirmoutier
Site global du Défi :



Axe 3

Les actions à moyen terme

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

Diffuser auprès des familles, des fiches de recettes ayant été plébiscitées dans les restaurants collectifs.

#3.4

Contexte

Les agents des restaurants collectifs, notamment cuisiniers, sont des acteurs majeurs dans la sensibilisation alimentaire de leurs convives, jeunes comme moins jeunes. Leur investissement dans leur travail n'est pas toujours récompensé et mériterait parfois d'être valorisé et mis en avant.

Cet enjeu peut aussi être traité avec des actions de sensibilisation et de pédagogie, notamment via la diffusion de recettes de cuisine. Cette action a pour but de coupler ces deux objectifs : mettre en avant les chefs de la restauration collective et sensibiliser largement au bien-manger.

Description

L'identification au quotidien des recettes qui auront été appréciées par les convives (moins de restes, plus de retours positifs, un plébiscite collecté quel que soit le moyen...) est incitée auprès des chefs. Cette action nécessite ensuite de :

- Préparer une trame (rubriques, contenu et mise en forme) commune à l'ensemble des fiches recettes. Une fiche recette type pourra comprendre les éléments suivants : la recette elle-même, une rubrique indiquant où trouver localement les ingrédients de la recette sur le territoire et alentours (mise en avant des producteurs locaux et des points de vente disponibles), un encart de présentation du chef/de la cheffe ayant participé à la réalisation de la recette, le juste-prix du plat, la notion antigaspi éventuelle...
- Contacter les chefs du territoire de l'Agglomération pour qu'ils fassent des propositions de recettes, une voire trois par saison (menu complet), rédigées selon la trame
- Organiser un comité de sélection de la fiche qui sera diffusée à chaque saison, puis organiser sa diffusion.

Porteurs

Agglomération

Partenaires

Agents de la restauration collective, équipes de communication

Inspirations



PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Agglomération : rédaction / diffusion
fiches recettes qui s'appuient sur les valeurs du « bien-manger »



Bénéfices attendus

Mise en avant des agents, voire jusqu'à solliciter/encourager la vocation. Sensibilisation au bien-manger des habitants. Animation collective pouvant être aussi l'objet d'un réseau de ces professionnels (Cf. action #3.3).

Points de vigilance

Ne pas générer de frustration au travers du comité de sélection

Axe 3

Les actions à moyen terme

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

+ Démultiplier la création de jardins collectifs, en accompagnant la recherche de sites et l'animation des jardins. #3.5

Contexte

Le territoire a montré, au travers des contributions lors des ateliers de concertation, qu'il était ambitieux concernant le déploiement d'espaces productifs, notamment de jardins partagés. Il a en revanche été noté que cette démultiplication devait être conduite de façon concertée et avec un cadre territorial homogène.

Les participants investis ou connaisseurs de jardins déjà cultivés sur le territoire ont aussi identifié que ceux-ci nécessitent une animation investie, régulière, pérenne, ainsi que d'être portés sur des sites adaptés.

Description

Cette action remplit plusieurs objectifs :

- Recenser des espaces pertinents, présentant la possibilité d'accéder facilement à de l'eau via de la collecte d'eau de pluie (de toiture par exemple), d'y intégrer un pavillon de compostage, présentant une surface pertinente...
- Constituer un catalogue de « réserves » de foncier / un vivier de sites intéressants, faire vivre ce recensement pour qu'il reste actualisé et le mettre à disposition libre pour les porteurs de projets (individuels, collectifs, communaux) qui seraient intéressés.
- Accompagner le développement des projets, notamment en participant à l'organisation du projet, à l'adaptation aux contraintes et à l'identification d'une animation pérenne dans le temps (interne à la ville ou déléguée à un prestataire).

Porteurs

Agglomération

Partenaires

Animateurs de jardins existants, jardiniers, agents des espaces verts, urbanistes / architectes, réseaux d'agriculture urbaine, réseau des Jardins de cocagne...

Inspirations



PAT Pays Pyrénées Méditerranée



PAT Pays Midi-Quercy



Bénéfices attendus

Recensement foncier. Action pédagogique et de cohésion sociale. En faveur de la biodiversité en ville et de la végétalisation.

Points de vigilance

L'animation est un point engageant financièrement, qu'elle soit internalisée dans les services communaux ou intercommunaux, ou déléguée à un prestataire externe.

Axe 3

Les actions à moyen terme

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

+ Favoriser une meilleure valorisation des produits alimentaires frais « hors calibre ». #3.6

Contexte

Le gaspillage alimentaire est en partie dû à la standardisation des critères de calibres et aspects des matières premières alimentaires, dont les fruits et légumes frais. Ces denrées sont parfois refusées par les acteurs de la distribution ou de la transformation, quand ce ne sont pas directement les consommateurs qui les boudent, préférant des produits beaux et de tailles égales...

Description

Cette action est ambitieuse et doit être précisée. En effet, a minima deux pistes peuvent être explorées :

- **Organiser une ou plusieurs filière(s) de récupération de ces denrées hors calibres**, cette/ces filière(s) pouvant avoir plusieurs débouchés, parmi eux l'aide alimentaire, éventuellement. Cette piste permettrait d'aborder l'action sous un angle social et antigaspi
- **Organiser des actions de sensibilisation et pédagogie**, par exemple en organisant des ateliers de cuisine pour apprendre à valoriser ces denrées, ateliers à disposition du plus grand nombre d'habitants. Cette piste amplifie l'aspect promotion et communication, ainsi que l'animation territoriale. Elle peut cibler des publics jeunes (scolaires) plus facilement.

Porteurs

Agglomération OU autres structures des filières, de la GMS, de l'aide alimentaire, etc.

Partenaires

À définir, en fonction du portage notamment, donc de l'ambition.

Inspirations



Ressources utiles (presse)



Solution « filière »



PAT du Mont Ventoux



Bénéfices attendus

Apport de pédagogie, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation plus grande de fruits et légumes frais.

Points de vigilance

Faible

Les actions à plus long terme

Les actions à plus long terme

Quelle temporalité ?

Les actions à long terme correspondent aux actions dont le lancement pourra débuter à partir du budget 2029 ou un peu avant, s'il reste du budget en fin d'année 2028.

Leur temporalité définitive devra être précisée dans le cadre de la gouvernance du PAT, pour une planification prévisionnelle, idéalement à partir de 2026/2027.

Liste des actions concernées

5 actions sont concernées, 3 proviennent du 1^{er} axe stratégique « **favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs** », dont une découle de l'action de recensement des producteurs locaux (le « banc producteurs »). Les 2 autres actions sont issues du second axe « **renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire** ». Là encore, l'une d'entre elles découle d'un bon recensement des producteurs locaux.

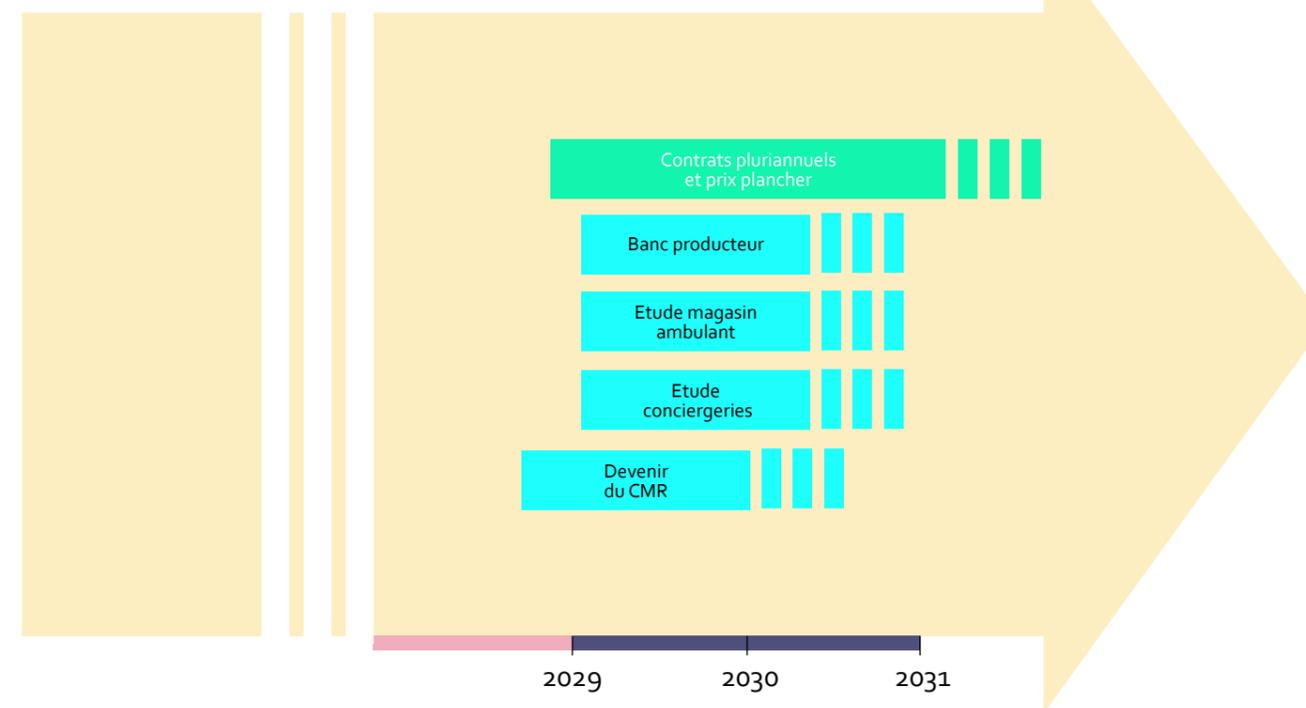
Axe 1

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Axe 2

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

ACTIONS LONG TERME



Action à déploiement



Horizon temporel

Moyen terme : au moins 2 années complètes après les élections
Long terme : à partir de 2029



Liste des 5 actions à plus long terme

Axe 1

Les actions à plus long terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Proposer un banc réservé aux producteurs locaux sur les marchés de l'Agglomération #1.7

Conduire une étude de marché pour le déploiement d'un système local de magasins ambulants #1.8

Favoriser l'émergence de conciergeries dans les entreprises, ayant pour but d'être des points de distribution de produits locaux auprès des actifs #1.9

Axe 2

Les actions à plus long terme

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

Créer et déployer un système de contrats pluriannuels de confiance, intégrant la notion de prix plancher, entre les producteurs locaux et les cuisines de restauration collective en gestion directe #2.5

Faire aboutir la réflexion sur le devenir du CMR de La Roche-sur-Yon, dans le cadre du PAT #2.6

Axe 1

Les actions à plus long terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Proposer un banc réservé aux producteurs locaux sur les marchés de l'Agglomération #1.7

Contexte

Lors de la concertation territoriale du PAT, les acteurs du territoire ont exprimé le besoin de mettre en avant les producteurs locaux, premièrement sur les marchés (circuit alimentaire de proximité très présent sur le territoire), où ils sont en contact direct avec les consommateurs. Au-delà de l'intérêt certain de recréer du lien entre citoyens et producteurs du même territoire, il s'agit de valoriser les producteurs locaux qui n'ont pas de stand pérenne sur les marchés mais qui peuvent vendre à la ferme ou tout simplement se lancer dans une démarche de circuits courts. Cette mise en avant des produits de producteurs locaux participera à dynamiser les filières locales.

Description

En accord avec les communes, l'Agglomération pourra réserver un emplacement sur chacun des marchés de son territoire pour le dédier aux producteurs locaux.

Cet emplacement :

- sera mis à la disposition d'un groupe de producteurs locaux, qui pourront se répartir les jours de présence tout au long de l'année, afin que chaque stand soit occupé au maximum
- servira de support de communication permanent pour le PAT, à destination des consommateurs, via le déploiement de bâches floquées aux couleurs de l'Agglomération et décrivant ses ambitions en quelques messages clés
- permettra de compléter les marchés déficitaires en produits locaux, par une présence et une identification visuelle des producteurs locaux.

Porteurs

Agglomération et communes

Partenaires

Producteurs locaux, prestataire extérieur / délégataire pour la gestion des marchés, le cas échéant

Bénéfices attendus

Création de lien entre les producteurs locaux. Identification des produits locaux par les consommateurs et dynamisation des filières locales

Points de vigilance

Respect d'un équilibre de présence entre producteurs. Risque de concurrence ou de dévalorisation des autres commerçants. Besoin d'adapter la prise en charge entre les marchés (compétence communale)

Inspirations



PAT du Pays de Saint Gilles Croix de vie Agglomération



Agglomération des Sables d'Olonne : un espace est réservé dans le marché central des Sables d'Olonne



Axe 1

Les actions à plus long terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Conduire une étude de marché pour le déploiement d'un système local de magasins ambulants #1.8

Contexte

Lors des échanges avec les acteurs locaux, un besoin a été exprimé pour démultiplier les points de ventes alimentaires de façon raisonnable et cadrée.

Pour ce faire, il a été questionné la possibilité de rapprocher les lieux de vente des acheteurs, afin de leur permettre de gagner du temps, tout en amplifiant l'accessibilité et le maillage territorial.

Un point de vente ambulant pourrait répondre à ces objectifs, tout en réduisant les charges et les complexités liées à l'ouverture de commerces (identification de site, achat/location des murs...).

Des exemples réussis existent sur le territoire, par exemple à Nesmy (un fromager, un camion pizza, un poissonnier).

Il serait pertinent de faire un lien avec la fiche #1.9.

Description

Cette action est une étude d'opportunité et/ou de marché, pour vérifier l'intérêt et la faisabilité de faciliter l'accueil de magasin(s) ambulant(s) supplémentaire(s), en amont d'investissements ou de recherche de porteurs de projet.

La démarche de Nesmy pourra être étudiée pour le retour d'expérience. Des enquêtes pourront être conduites auprès de commerçants de bouche, des habitants pour vérifier qu'une opportunité existe, sans soulever de réticences. Une étude de marché documentée permettra de nourrir un appel à candidature éventuel, dans un second temps. Si des porteurs de projets sont identifiés, un soutien financier, organisationnel et/ou de promotion pourra être apporté par l'Agglomération (participation à l'achat du camion réfrigéré, mise en place d'un système de commande préalable, etc.).

Porteurs

Agglomération

Partenaires

Commune de Nesmy, commerçants ambulants déjà installés, Développement économique, CMA / CCI, etc.

Inspirations



Epicierie solidaire itinérante Epi-Bus



Épicierie solidaire itinérante Epicierie Paysanne Ambulante et Solidaire



Candidature / soutien de projets de camion-magasin : Poitou



Candidature / soutien de projets de camion-magasin : Occitanie



Bénéfices attendus

Action création de lien social dans les centres-bourgs isolés. Diminution de l'empreinte carbone des déplacements alimentaires des habitants.

Points de vigilance

Attention à la concurrence avec les commerces de alimentaires « fixes » à proximité des points de stationnement

Axe 1

Les actions à plus long terme

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

Favoriser l'émergence de conciergeries dans les entreprises, ayant pour but d'être des points de distribution de produits locaux auprès des actifs #1.9

Contexte

Lors des échanges avec les acteurs locaux, un besoin a été exprimé pour démultiplier les points de ventes alimentaires de façon raisonnable et cadrée.

En plus d'amplifier le maillage territorial des points de vente, les participants à la concertation ont soulevé qu'il serait intéressant de répondre au manque de temps disponible pour faire les courses, manque de temps qui incite à centraliser les achats dans des grandes surfaces multi-services. Ainsi, cette action tente d'adresser la population des actifs pour se rapprocher d'eux pendant leurs horaires de travail.

Il serait pertinent de faire un lien avec la fiche #1.8.

Description

Cette action est une étude d'opportunité et/ou de marché, pour vérifier la possibilité pour les entreprises locales d'ouvrir des points de vente sur ou à proximité de leurs sites, tout en couplant cela à l'intérêt des actifs à profiter de ces points de vente.

Ces points de vente pourraient se présenter sous la forme de conciergeries, animées par des comités d'entreprise ou des entreprises dédiées. Des systèmes de colis ou paniers, sur commande préalable (sur catalogue, par exemple) pourraient permettre de planifier les achats auprès de producteurs agricoles ou artisans de bouches locaux.

Porteurs

A identifier (étude pouvant être portée par l'Agglomération)

Partenaires

Entreprises locales, prestataires de conciergerie...

Bénéfices attendus

Nouveaux débouchés pour les producteurs et artisans de bouche locaux. Relations avec les entreprises locales (or alimentaires).

Points de vigilance

Attention à la concurrence avec les commerces de alimentaires « fixes » à proximité des conciergeries. Valider le besoin au préalable

Inspirations



La Ruche qui dit oui



Conciergeries : Amaplace



Conciergeries : Box'n Services



Axe 2

Les actions à plus long terme

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

Créer et déployer un système de contrats pluriannuels de confiance, intégrant la notion de prix plancher, entre les producteurs locaux et les cuisines de restauration collective en gestion directe #2.5

Contexte

L'organisation et la coordination collective de l'alimentation sur le territoire, notamment pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité, passe forcément par une organisation commerciale. Dans le cadre de la RHD en gestion directe (hors délégation de service auprès de structures nationales), une relation de confiance doit s'instaurer pour faciliter les achats et planifier l'approvisionnement optimal, respectant le rythme agricole.

Cette relation de confiance peut alors être le socle de négociations sereines et « gagnants / gagnants ».

Description

Cette action est une ambition plus qu'une action opérationnelle : elle doit être affinée et organisée, commençant par la constitution d'un groupe de travail. Ce groupe de travail devra regrouper des agents de la restauration collective et des agriculteurs pré-identifiés via les autres actions du PAT (#1.1, #3.3, notamment).

Deux pistes, conjointes ou non, devront être envisagées :

La mise en place d'un système de contractualisation pluriannuelle, entre une exploitation agricole et un établissement de restauration collective, engageant les deux parties sur des volumes de denrées, une saisonnalité, etc. mais en maintenant des clauses de sortie, d'allègement des engagements en cas de situations identifiées...

La négociation dans ces contrats de prix planchers pour garantir l'intérêt mutuel de la relation, notamment en cas de volatilité des prix.

Porteurs

Agglomération et Chambre d'agriculture

Partenaires

Communes, agriculteurs locaux, agents de la restauration collective, experts juristes en droit privé, en commerce...

Inspirations



Ressources disponibles : Guide du Conseil National de la Restauration Collective



Bénéfices attendus

Amplification des échanges commerciaux entre les restaurants collectifs et les producteurs locaux. Organisation collective de la production en fonction de la demande

Points de vigilance

L'intégration d'une compétence juridique spécialisée en contrat de droit privé sera nécessaire.

Axe 2

Les actions à plus long terme

Renforcer la coordination et l'organisation collective, pour un système alimentaire résilient sur le territoire

Faire aboutir la réflexion sur le devenir du CMR de La Roche-sur-Yon, dans le cadre du PAT #2.6

Contexte

Lors de la concertation territoriale du PAT, il est apparu que le Centre municipal de Restauration, outil centré sur la Ville de la Roche sur Yon, était identifié comme un outil pertinent, mais dont le devenir reste à écrire.

Cette réflexion pourrait bénéficier à être intégrée comme une action du Projet alimentaire territorial de l'Agglomération.

Description

Cette action consiste à lancer et mener la réflexion de façon concertée avec les acteurs de l'alimentation du territoire, notamment les acteurs de la restauration collective et les producteurs.

Cette réflexion reste à construire, à la fois dans les objectifs à atteindre, les moyens à se donner, le territoire qui pourrait être concerné (agglomération ou ville uniquement)... Néanmoins, il est attendu par les élus concertés qu'elle tende vers une plus grande coordination sur le territoire.

Cette réflexion pourra débuter par la constitution d'un groupe de travail composé d'élus et d'agents du territoire de l'Agglomération.

Porteurs

La Roche sur Yon Ville, Agglomération

Partenaires

À définir dans le groupe de travail

Inspirations



PAT de Rochefort Océan



Bénéfices attendus

En fonction des réflexions menées et de l'évolution de l'activité du CMR.

Points de vigilance

Les compétences de chaque structure investie doivent être respectées.

Gouvernance

L'objectif d'une gouvernance transversale

D'abord constitué d'une vingtaine d'élus volontaires au sein d'un comité de pilotage, il paraît opportun de faire évoluer le suivi du plan d'actions du PAT vers une gouvernance plus transversale au vu des enjeux multi-dimensionnels de la notion d'alimentation.

La concertation ouverte lors de la définition du plan d'actions a permis de tisser un premier lien avec un ensemble d'acteurs impliqués et volontaires pour œuvrer dans le sens de la stratégie du PAT. L'objectif est de pouvoir continuer à tisser plus finement ces liens. Une implication proposée dans le suivi du plan d'actions est intéressant, voire nécessaire afin de piloter les actions au plus près des réalités de la société civile.

L'organisation du comité de suivi PAT

Le comité de suivi s'organise en plusieurs instances.

- Des réunions techniques par thématiques composées chacune d'intervenants internes et externes à la collectivité. (COTECH)
- Des réunions de porter à connaissance et décisionnelles permettant aux élus d'entendre les représentants de chaque comité technique au travers de la commission 3 Energie, Agriculture, Alimentation.
- Des présentations au Comité de suivi des transitions

Le fonctionnement du Comité de suivi PAT

Organisée en 3 instances de réunions classiques: Comité technique, commission 3 Agglo et Comité de suivi des transitions.

• Le rôle des comités techniques (COTECH) :

Cette instance est une réunion de travail mettant en lumière les avancées des différents actions d'une thématique donnée. Composés d'agents des collectivités et de personnes issues de la société civile (associations, entreprises, chambres syndicales, agriculteurs, commerçants, etc...) cette rencontre doit être un moment de travail collaboratif qui permet d'engager et/ou affiner des actions, de proposer de les déployer ou de les remettre en question le cas échéant. En fonction des éléments mis en avant dans ces réunions, et afin que la voix de la société civile se fasse entendre auprès des élus, un représentant de chaque thématique, issu des intervenants «extérieurs», sera identifié pour être porte parole/rapporteur des échanges des comités techniques auprès de la commission 3.

• Le rôle de la commission 3 :

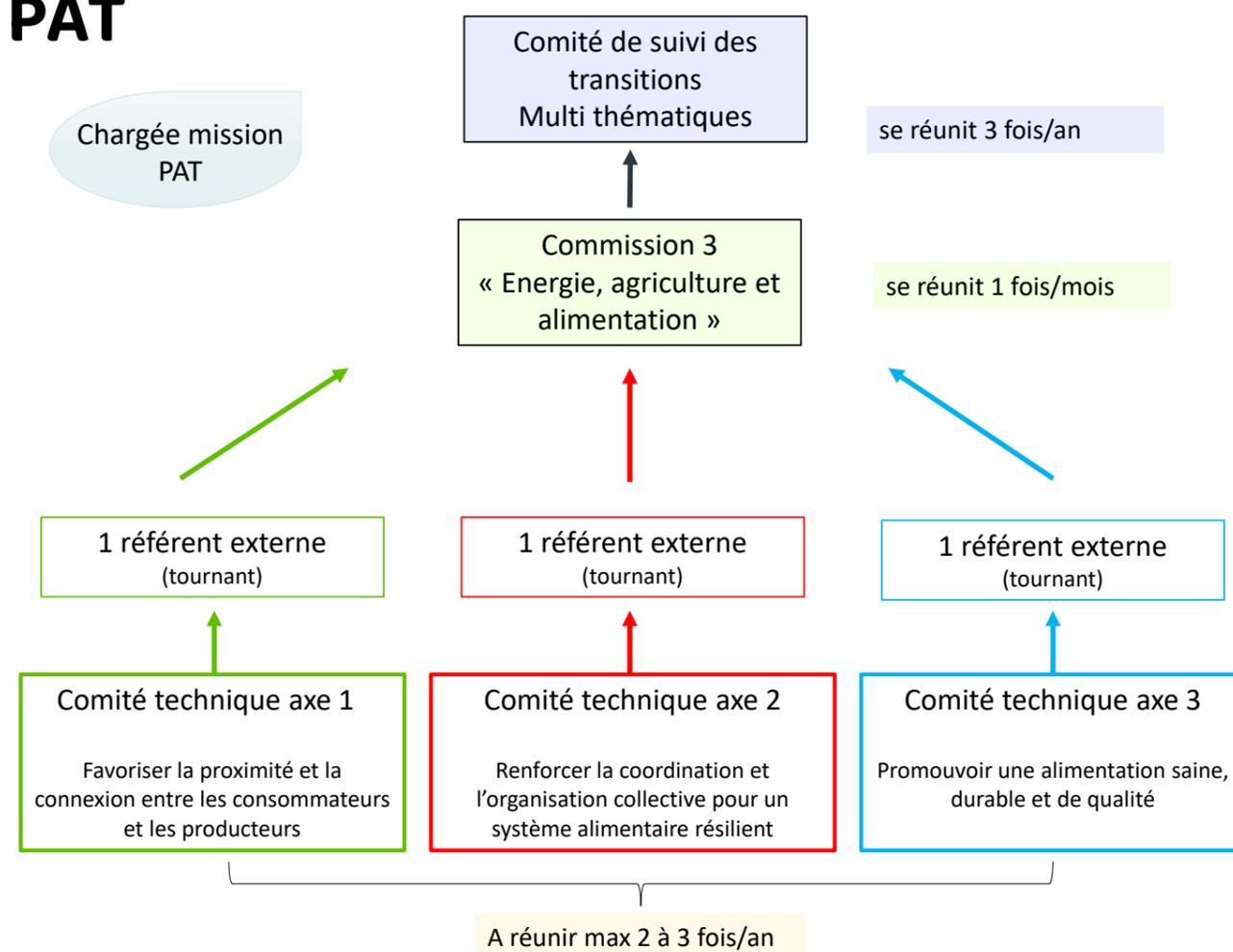
Cette commission composée de 21 élus titulaires et 19 suppléants traite de dossiers en lien avec l'Energie, l'Agriculture et l'Alimentation. Réunie chaque mois, les sujets peuvent aborder tout ou parti des 3 thématiques. Les élus prennent en considération le retour des travaux des comités techniques et le cas échéant tranchent sur des décisions à prendre pour le bon déroulement du PAT.

• Le rôle du comité de suivi des transitions :

Cette instance composée de 11 élus, président et vices président de différentes commissions de l'Agglomération passent en revue la progression de plusieurs plans d'actions transversaux de l'Agglomération tels le PCAET, le PAT, le COT, le TEN. Les sujets liés au PAT seront abordés en fonction du calendrier d'avancement. Cette instance permet de valider au plus niveau les décisions de la commission 3.

La chargé(e) de mission PAT sera présente dans chacune des instances pour le suivi global.

Le fonctionnement du Comité de suivi PAT



Suivi et évaluation

Au total 21 actions ont été identifiées dans ce Projet Alimentaire Territorial. Ces actions sont réparties dans le temps en accord avec les ambitions et capacités (moyens financiers et humains) de l'Agglomération.

En nombre d'actions				
Temporalité	Court terme	Moyen terme	Long terme	Total général
Effort financier				
<i>À définir</i>		1		1
Faible	2	3	1	6
Modéré	2	4	3	9
Elevé	1	3	1	5
Total général	5	11	5	21

Un premier bilan pourra être mené sur les 5 actions priorisées dans la temporalité du déploiement du PAT. Ce bilan devra être mené en 2026, au premier semestre (avant les élections) pour être ensuite partagé auprès des nouveaux élus / élus renouvelés.

Les élus qui seront en place à la suite des élections municipales de 2026 pourront aussi s'approprier les actions de moyen / long termes et ainsi compléter / revoir au besoin leurs ambitions.

Seules les 5 actions qui seront déployées en premier lieu ont été détaillées, les autres devant être approfondies, sauf l'action #3.3 déjà bien identifiée dans sa mise en oeuvre.

Concernant les 5 actions court termes et 1 action à moyen terme, plus d'une trentaine d'indicateurs de suivi ont été identifiés, répartis selon le tableau suivant :

Axe 1

Favoriser la proximité et la connexion entre les consommateurs et les producteurs

2 actions de communication / promotion	6 objectifs	12 indicateurs de suivi : - 6 de moyens - 6 de résultats
1 action d'animation Grand public	3 objectifs	6 indicateurs de suivi : - 3 de moyens - 3 de résultats

Axe 3

Promouvoir une alimentation saine, durable et équilibrée pour tous

2 actions d'activités pédagogiques	4 objectifs	8 indicateurs de suivi : - 4 de moyens - 4 de résultats
1 action de formation professionnelle	3 objectifs	6 indicateurs de suivi : - 3 de moyens - 3 de résultats

